

Règlement du Jeu-concours JNCP 2023

« Dessine-moi ton artisan, commerçant de proximité »

Article 1 : Objet

A l'occasion de la Journée Nationale du Commerce de Proximité, la Communauté de Communes des Hauts de Flandre (CCHF) organise, en partenariat avec les communes de Bergues, Bollezeele, Brouckerque, Esquelbecq, Herzeele, Hondschoote, Volckerinckhove, Watten, Wormhout et Zegerscappel et les unions commerciales et artisanales : Le Zenith, Alliance, Locaux Motiv', UC Watten, les Pépites hondschootoises un jeu-concours nommé « Dessine-moi ton artisan, commerçant de proximité » réservé aux enfants (jusque 18 ans) habitant sur le territoire de la CCHF dont voici la liste des communes : *Bambecque, Bergues, Bierne, Bissezeele, Bollezeele, Broxeele, Brouckerque, Cappelle-Brouck, Crochte, Drincham, Eringhem, Esquelbecq, Herzeele, Holque, Hondschoote, Hoymille, Killem, Lederzeele, Ledringhem, Looberghe, Merckeghem, Millam, Nieurlet, Oost-Cappel, Pitgam, Quaëdypre, Rexpoëde, Saint-Momelin, Saint-Pierre-Brouck, Socx, Steene, Uxem, Volckerinckhove, Warhem, Watten, West-Cappel, Wormhout, Wulverdinghe, Wylder, Zegerscappel.*

Article 2 : Modalités

Chaque enfant, habitant sur le territoire de la Communauté de Communes et souhaitant participer au jeu concours, ne pourra présenter qu'un seul dessin et bulletin de participation sur lequel figureront impérativement les informations suivantes :

- 1- Son nom et prénom
- 2- Son adresse et son n° de téléphone (ou celui d'un représentant légal)
- 3- Sa date de naissance
- 4- Le bulletin de participation, qui devra être collé au dos du dessin réalisé.

Le jeu-concours est gratuit et sans obligation d'achat.

Les bulletins de participation sont à retirer auprès des artisans et/ou commerçants des communes participantes. Un exemplaire de ce règlement sera disponible dans les points de vente et la mairie des communes participantes.

Le but du jeu concours est de réaliser un dessin sur papier au format A4 qui représente le commerçant ou l'artisan de son choix. Chaque enfant pourra laisser libre cours à son imagination.

Pour être valide, le bulletin de participation devra être tamponné par un commerçant/artisan participant et coller au dos du dessin. La CCHF ne pourra être tenue responsable en cas d'annulation.

Des ajouts au présent règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Les noms des gagnants pourront être diffusés dans les publications CCHF et communales.

Les participants pourront demander de ne pas y figurer. Ils bénéficieront d'un droit d'accès de rectification et de radiation sur les données les concernant sur simple demande à l'adresse de la CCHF conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004. La CCHF s'autorise à annuler le concours en cas de force majeure, sans qu'aucune contrepartie ne puisse être exigée.



Article 3 : Transmission, Délibérations et Récompenses

Le jeu est organisé dans les commerces des communes participantes Bergues, Bollezele, Brouckerque, Esquelbecq, Herzeele, Hondschoote, Volckerinckhove, Watten, Wormhout et Zegerscappel du lundi 9 au dimanche 15 octobre 2023.

Les dessins réalisés avec le bulletin de participation collé au verso devront être déposés en mairie ou chez les artisans et commerçants des communes inscrites à la JNCP **au plus tard le mercredi 18 octobre 2023**. La mairie est chargée de centraliser l'ensemble des bulletins de participation réceptionnés/dessins dans sa commune. L'ensemble des bulletins et dessins des communes participantes à l'opération sera récupéré par la CCHF.

Un jury se réunira le jeudi 26 octobre pour élire les plus belles réalisations par catégories d'âge (3-5 ans ; 6-8 ans ; 9-12 ans ; 13-15 ans ; 16-18 ans). Les deux premiers de chaque catégorie participeront au tirage au sort le même jour pour désigner les gagnants du jeu concours et ce pour chacune des communes participantes.

A gagner, un lot d'une valeur maximale de 30 € soit au final : 10 lots de 30 € maximum chacun.
Les lots seront à récupérer au siège de la CCHF.

Le fait de participer au jeu concours implique aux candidats l'entière acceptation de ce règlement.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la CCHF – 468 rue de la couronne de Bierne – 59380 BERGUES.
Tél : 03 28 22 57 26 – Mail : stephanie.calcoen@cchf.fr – www.cchf.fr

